

29 août 2020 -10:35

Appartient à [Conseil des ministres du 28 août 2020](#)

Fixation du nombre maximum d'organiseurs de paris

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le nombre maximum d'organiseurs de paris.

Le projet fixe à 34 le nombre maximum d'organiseurs de paris (licences F1) pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 juillet 2022.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal du 22 décembre 2010 relatif au nombre maximum d'organiseurs de paris et à la procédure pour le traitement de demandes de licences lorsqu'une licence se libère à la suite d'un retrait ou d'un désistement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe